

BONNE ANNÉE ?

Contre le projet de bouclage de l'autoroute A 86 au Pont Colbert, mobilisons-nous !

L'A.S.M.V.P. agit au sein du COLLECTIF qui regroupe des Associations de Jouy-en-Josas, Vélizy, Viroflay.

Une information récente diffusée auprès de la population des Jouy présente ses objectifs et ses lignes d'action.

Ce collectif œuvre actuellement pour se coordonner avec d'autres associations et collectifs qui, du nord au sud, d'ouest à l'est, dans les 10 communes des Yvelines et les 5 des Hauts-de-Seine concernées, se retrouvent sur des objectifs similaires, à savoir qu'ils demandent aux pouvoirs publics :

- **L'arrêt immédiat de la procédure en cours relative au projet.**

- **L'étude d'un plan régional des déplacements :**

- prenant en compte l'actualisation des données : urbanisation, niveaux réels et axes de circulation ;

- privilégiant les transports en commun : traditionnels et modernes : tramways, etc

- établi par concertation véritable et préalable entre populations, associations, élus pouvoirs publics

- procurant une possibilité de choix.

Cette coordination doit construire un plan d'action commun, pour les semaines et mois à venir. Elle agira en concertation et en liaison avec les élus qui défendent ses positions.

Notre collectif local vient tout récemment d'intervenir par courrier adressé personnellement à chacun (e) des conseillers (es) régionaux de l'Ile-de-France et à chacun (e) des conseillers (es) généraux des Yvelines. Les conseillers régionaux et généraux doivent en effet, dans le courant du mois de janvier donner leur avis sur le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

de la Région Ile-de-France (SDAURIF). Ce document engage l'avenir jusqu'en 2015, soit 25 ans environ.

Nous leur demandons de soutenir notre point de vue et de faire échec à la disposition qui, dans le document, donne priorité au bouclage de la A 86.

Nous venons d'obtenir un début de satisfaction au conseil général grâce à la position prise par les élus écologistes (verts et génération écologie). Le budget du Conseil Régional pour 1993 n'a été voté par certains de ces derniers qu'à la condition acquise que le budget route, autoroute soit réduit de 145 millions de F. au profit de crédits alloués notamment pour le développement des transports en commun. De ce fait les travaux de bouclage prévus dans les Hauts-de-Seine (Rueil) et Seine Saint-Denis sont gelés.

Cet acquis est encourageant. il nous faut toutefois poursuivre et intensifier notre action auprès des élus et des pouvoirs publics . Nos chances de défendre le patrimoine que représentent les bois des Metz, la vallée de la Bièvre (le bouclage de la A 86 au Pont Colbert entraînerait inévitablement la construction de la A 87, laquelle défigurerait la vallée entre le Petit Jouy et les Loges-en-Josas) et de protéger Jouy-en-Josas d'un accroissement considérable de circulation dépendent essentiellement de la capacité de mobilisation et de la détermination manifestée par la population.

Nous demandons instamment à chacune et à chacun d'entre vous de s'associer à toutes actions, de répondre présent à tous rassemblements, réunions, manifestations, consultations qui seront proposés ou soutenus par le collectif dans les semaines et les mois à venir.

A JOUY-EN-JOSAS : VIOLENTE OPPOSITION AU PROJET

Depuis le mois de juin 1992, les associations jovaciennes membres du COLLECTIF et les élus municipaux unissent leurs efforts pour informer la population et faire échec au projet.

Les deux réunions publiques de juillet et d'octobre ont rempli la salle du Vieux Marché. Environ 500 personnes présentes à chaque réunion.

Les jovaciens y ont exprimé leur opposition argumentée et déterminée aux responsables de la Direction Départementale de l'Équipement et aux représentants de la Société COFIROUTE

Lors de l'exposition de la maquette du projet en mairie de très nombreux jovaciens ont consigné leurs observations sur les registres ouverts à cet effet.



*"Le Patrimoine
c'est autre chose
que le bien lui-même"*

LE PIN'S A.S.M.V.P. EST TOUJOURS DISPONIBLE

*participez
à la promotion
de l'Association
en vous
le procurant*

PRIX UNITAIRE : 20 F

**1 pin's gratuit
pour l'achat de 4**

BON DE COMMANDE

Nom _____

Adresse _____

désire

.....pin's x 20 F.....

Règlement par chèque à l'ordre
de l'A.S.M.V.P. à faire parvenir

10, RUE DALLERY
78350 JOUY-EN-JOSAS

BULLETIN D'ADHÉSION

à retourner à : A.S.M.V.P. 10 rue Dallery 78350 Jouy-en-Josas

Nom _____

Profession _____

Adresse _____

Téléphone _____

adhère à l'A.S.M.V.P. en tant que membre :

et verse la cotisation annuelle de _____ pour l'année 1993

(chèque à l'ordre de A.S.M.V.P.)

Signature _____

* Membre actif55 F
Membre bienfaiteur250 F
Dons

► PERMIS DE DÉMOLIR.

- **Le château d'eau et les apprentis** situés dans le parc Pasteur à l'angle de la rue Léon Blum et du chemin des 40 Perches. Ces démolitions sont les bienvenues car ces constructions nuisent à la qualité de l'environnement.
- **L'habitation** située à gauche du portail d'entrée du Domaine chemin du Vallot. Pourquoi la démolir ? Quel projet pour cet emplacement ? Cette maison campagnarde s'insère très bien dans le cadre. Elle a fait l'objet de dépenses d'aménagements intérieurs et a été utilisée comme logement de fonction. Elle doit être conservée dans le patrimoine.

LE PARC PASTEUR EST SAUVÉ L'essentiel est acquis

132 familles et 36 personnes à titre individuel nous ont retourné le "papillon" que nous avions imprimé pour demander aux élus de Jouy-en-Josas de ne pas vendre "le Potager". Lors d'un entretien avec Madame le maire, ces réponses lui ont été présentées. Nous lui avons encore une fois de mandé d'en tenir compte.

malgré cela la proposition de conserver "le Potager" propriété communale a été rejetée. Quatre maisons au lieu de 8 initialement prévues seront construites. Elles sont acquises par quatre cadres de l'entreprise "France-Constructions" filiale de l'entreprise Bouygues qui a réalisé l'école maternelle du centre et le Musée de la Toile de Jouy. Madame le Maire nous a confirmé :

- **qu'aucune autre construction ne sera édiflée dans le Parc ;**
- **que le château abritera l'école Jeanne Blum.**

CHÂTEAU DE L'ENCLOS DES METZ, DIT "CHÂTEAU PASTEUR"

PASSÉ :

Construit vers 1910 par la famille Bourget, le château de type normand fut ensuite légué à l'Institut Pasteur. Vers 1933, il sert de maison de retraite et de convalescence aux Pastoriciens, les religieuses de St-Joseph de Cluny en assurent la gérance. Des sous-officiers allemands, puis des soldats américains l'ont occupé pendant la guerre. De 1945 à 1966, les religieuses l'habitaient en été et les habitants des Metz venaient chaque dimanche assister à la messe. Ensuite un laboratoire y fut installé. Le 29 août 1979 le château et la partie Est de la propriété furent achetés à l'Institut Pasteur par la commune de Jouy-en-Josas. Les enfants du centre aéré y ont été accueillis jusqu'en décembre 1991. *Albert Calmette, l'homme qui, avec Guérin, inventa le BCG repose dans le parc, derrière la chapelle.*

PRESENT :

Le sous-sol du château abrite le centre de collecte de tri et d'expédition de médicaments de Jouy-en-Josas. De ce lieu, de très nombreux colis (10 à 12 tonnes par an) sont expédiés à la demande des médecins vers les 5 continents. Actuellement une salle du château est réservée au vestiaire municipal. Deux salles sont affectées au GAPP (réseau d'aide spécialisé) rattaché à l'école Bourget-Calmette. Le 2^e étage est utilisé comme logement de fonction pour les employés municipaux.

FUTUR :

Le Château doit recevoir les élèves de l'École Jeanne Blum. (Cette école les prépare à l'entrée des écoles paramédicales).

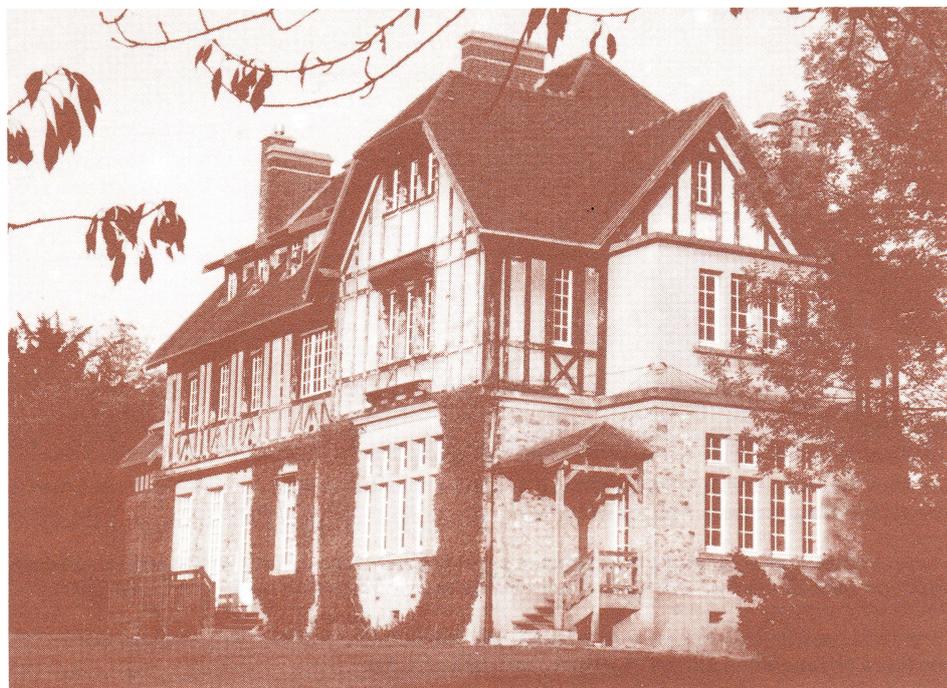
La salle polyvalente n'est plus utilisée. Nous espérons que les engagements pris par l'équipe du Maire en 1989 pour "*intéresser toute la population des Metz par les nombreuses activités prévues dans le cadre de l'aménagement du Domaine Pasteur : salle polyvalente pour les diverses réunions, les soirées, la gymnastique volontaire le 3^e âge, le club de bridge...*" pourront être tenus et réalisés sans trop attendre car nous sommes en ... 1993.

Propriété Pasteur : Nouvelles brèves

LES CONSTRUCTIONS SUR LE TERRAIN DU "POTAGER". Nous avons récemment rencontré le responsable du chantier de construction des quatre maisons pour lui faire part à nouveau du souci de l'A.S.M.V.P. que ce chantier demeure strictement dans les limites légales et respecte les clauses imposées.

RÉFECTION DE L'AUVENT DU PORTAIL D'ENTRÉE DE LA PROPRIÉTÉ PASTEUR AU 19 DE LA RUE LÉON BLUM. Nous avons servi d'intermédiaire entre les services techniques de la mairie et un jovacien détenteur d'une photo qui a permis de refaire à l'identique l'avent du portail détruit accidentellement.

Château de l'enclos des Metz, dit "Château Pasteur"



LE DEVENIR DU PLATEAU DE SACLAY ET LE NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR "ILE-DE-FRANCE"

en sa qualité de membre, l'A.S.M.V.P. a participé à l'assemblée plénière de "l'Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay" qui s'est tenue le 12 décembre 1992 dans les locaux de l'école H.E.C. à Jouy-en-Josas.

Au cours de cette assemblée, les participants, dont les représentants de l'A.S.M.V.P. ont adopté un texte *qui rejette en l'état le nouveau projet de schéma directeur et demandé à tous les élus départementaux, régionaux, consultés à cet effet, et à l'Etat de l'amender conformément à de multiples propositions et remarques regroupées sous les têtes de chapitres suivants :

- une croissance "réellement maîtrisée" de l'Ile-de-France ;
- une meilleure protection des espaces naturels de la "ceinture verte" ;
- l'arrêt de l'extension de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la création du pôle de développement Massy-Saclay ;
- le développement des transports en commun et l'arrêt des créations d'autoroute sur le plateau de Saclay et dans les vallées limitrophes : B 12, A 87, A 126 ;
- la non extension de l'aérodrome de Toussus-le-Nôble ;
- la prise en compte des risques majeurs technologiques.

Ce texte a été envoyé à tous les conseillers régionaux et généraux de l'Essonne et des Yvelines qui ont à donner leur avis avant le 30 janvier courant, à des personnalités du monde politique et administratif (ayant une certaine influence sur les décisions) ainsi qu'à la presse.

Les votes qui interviennent au cours du présent mois de janvier ont une importance déterminante. Ils sont susceptibles d'infléchir les choix précédents, de remettre en cause l'urbanisation du Plateau de Saclay avec toutes ses conséquences néfastes sur la vie de notre commune.

*contenu publié dans le CASTOR de la Bièvre (journal des A.V.B) de décembre 92 distribué à l'ensemble de la population.

Un cadeau pour la nouvelle année ?

Des locaux associatifs sur le terrain de l'ancienne école maternelle

Un projet réaliste, fonctionnel, chiffré, existe : celui que l'A.S.M.V.P. vous a présenté en juin 92.

Ce projet, est-ce croyable, n'a, depuis huit mois, fait l'objet d'aucune réaction officielle de la part de la municipalité, pas même une simple lettre d'accusé réception ! **nous demandons avec instance qu'il soit pris en considération pour étude.**

Nous avons évoqué ce dossier avec Madame le maire au cours d'un entretien datant maintenant de plus de six mois. Celle-ci maintenait alors son option d'implanter la future maison

des associations sur le terrain excentré du Val d'Enfer. Nous lui avons à nouveau fait valoir les différents arguments, notamment de sécurité, qui justifient l'opposition d'une grande partie des usagers potentiels à ce lieu d'implantation.

Nous osons espérer que le temps a fait son œuvre. **Le terrain du centre est toujours libre. Pourquoi ne pas faire aux jovaciens un beau cadeau pour la nouvelle année ? Décider de le conserver propriété communale et y implanter les locaux associatifs. Ainsi seraient-ils là où ils doivent être : dans le centre de la commune..**

Chemin rural n° 26

(Saint Mard)

a la suite du déclassement d'une partie du CR 26 passant dans le domaine Saint-Mard, un nouveau tracé a fait l'objet d'un accord entre la municipalité, la famille Mallet et la société gestionnaire du golf prévu à cet endroit. Après l'enquête publique en mairie, l'itinéraire prévu a été autorisé. Il vient d'être aménagé et ouvert à la promenade.

Le circuit vert n° 4 balisé par des membres de notre Association se trouve ainsi légèrement modifié.

On dit parfois que l'implantation d'un golf peut valoriser et embellir un site ; ce n'est actuellement pas le cas. Le Saut du Loup avait un charme que nous ne retrouverons pas après le passage ininterrompu depuis quelques mois, de camions déchargeant des tonnes et des tonnes de mauvaise terre. L'herbe devra cependant y pousser.

Que dire du nouveau tracé :

Le chemin plus près du ru est agréable ; plusieurs retenues d'eau offrent une vue plus étendue sur de beaux arbres. Dommage que par endroit il n'ait pas été laissé un espace suffisant entre les grillages placés le long du chemin. On pouvait éviter d'installer 2 rangées de fil de fer barbelé en haut de ceux-ci. Que de mauvais souvenirs rappelle ce type de protection. Comme nous l'avons précisé dans un de nos précédents bulletins, il faudra nous opposer à toute révision du POS qui pourrait favoriser un quelconque projet immobilier à la périphérie.

Dès maintenant, bonne et agréable promenade sur le CR 26 à Saint Mard.

- N.B. Le chemin rural n° 26 est inclus dans le parcours n° 4 balisé vert au départ de la gare de Jouy.
- Le guide des chemins balisés "Par Monts et Par Vaux" est en vente dans les librairies de Jouy.

Utilisation des Chais Marteau

Une procédure de recours a été engagée par les Docks de France (ATAC), M. et M^{me} Marteau et les Etablissements Marteau après l'avis défavorable du Maire à leur demande de permis de construire.

Le conseil municipal dans sa séance du 9 novembre 1992 a émis un avis favorable à la délivrance du permis de construire relatif à l'aménagement d'un super marché mais assorti cet avis des deux conditions suivantes :
- l'arrêt de permis de construire imposera la réalisation des aménagements nécessaires en matière de sécurité ;

- Docks de France, M., M^{me} Marteau et les Ets Marteau se désisteront de toutes procédures et actions de façon concomitante à la délivrance du permis de construire.

Ont voté : pour : 20 contre : 5 abstentions : 4

La décision de ne pas délivrer le permis de construire imposait à la municipalité d'avoir à verser des pénalités qui se seraient élevées à plusieurs millions.

Dans notre souci de préserver LE PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL DE JOUY, nous serons attentifs au respect de l'environnement : non dégradation du site, de ses abords et au maintien de l'architecture existante. le bâtiment est classé.

En ce dimanche du 11 octobre

LA MARCHÉ DANS LA VALLÉE

en était à sa 4^e édition.

Par cette belle journée d'automne, le soleil était présent. Les arbres qui n'étaient pas encore démunis, offraient une palette de couleurs virant du brun au jaune tendre et parfois au rouge pourpre.

Une cinquantaine de personnes s'étaient réunies devant la gare de Jouy, lieu de départ. A 14 h 15 chacun partait à l'allure qui lui convenait afin de parcourir tout ou partie d'un itinéraire de 10 km.

Quelques centaines de mètres sont parcourus en longeant la Bièvre depuis Les Tilleuls pour nous retrouver aux Bas Prés. Très bien aménagé il y a quelques années, lors de l'installation du campus "Thomson Cooperation", l'endroit est pourvu d'arbres d'essences variées. Cette plantation a, depuis, pris du volume et de la hauteur et participe au plaisir que l'on a de traverser le lieu.

Plus loin, le passage de la voie ferrée clos de deux portillons, le chemin qui longe la chaudiromnerie et la présence de chevaux dans les prés proches donnent un caractère champêtre à notre promenade.

La conversation va bon train, le groupe s'est déjà étiré quand nous atteignons la porte de Jouy et la petite station de Jouy-Les Loges.

Après la traversée de la N 446, ce sera la montée vers le bois des Metz, par le chemin qui nous mène au carrefour de la Butte du Vallot. Les forces sont à ce moment un peu entamées, le souffle est plus court. La joie demeure néanmoins.

Regroupement avant de prendre le chemin légèrement en relief qui serpente à travers châtaigniers et conifères, pour nous faire découvrir en fin de course et parmi la bruyère, le très joli point de vue sur le golf de la Boulie.

La promenade peut se poursuivre par la Route Ferrée et à travers les carrefours de la Carrière, du Coteau et celui des Bœufs.

L'arrivée au Petit Robinson, le passage le long de l'échangeur, les odeurs d'échappement, le bruit de la A 86 toute proche, nous

rappellent soudain la réalité de la vie moderne. Instant que l'on veut bref, avant de retrouver "l'espace nature" en passant les 2 ponts en bois du jardin romantique, restauré depuis peu par l'Agence des Espaces Verts.

Nous abordons la prairie de la Cour Roland avec son séquoia, mobilisé là depuis plus d'un siècle, pour que, d'un regard, en l'approchant, nous restions convaincus d'avoir à défendre ce site où le calme et la beauté se sont associés.

L'après-midi est bien entamé quand nous abordons la descente vers Jouy. un chemin caillouteux nous fera rejoindre la route de la Manufacture, à hauteur du Domaine de Vilvert.

La séparation se fera à cet endroit, les uns retournant vers le Centre, les autres poursuivant en direction de Vauboyen et du Parc de Diane.

Au terme de la promenade et au moment de se séparer, on se dit à la prochaine !... avec l'espoir de parcourir encore et encore les chemins protégés, témoins de cette "QUALITÉ DE LA VIE" dont nous voulons rester de vaillants défenseurs.

Le nouveau chemin rural de Saint-Mard



PHOTO LEONE DENNEVILLE

Contactez vos correspondants :

Georges COULLIAIS : 39.56.41.05 / Jean DENNEVILLE : 39.46.22.67 / Jean-Pierre JULIEN : 39.56.50.25

Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur du Patrimoine d'intérêt Communal de Jouy-en-Josas

SIEGE SOCIAL : 10, RUE DALLERY 78350 JOUY-EN-JOSAS - TÉL : (1) 39.56.41.05